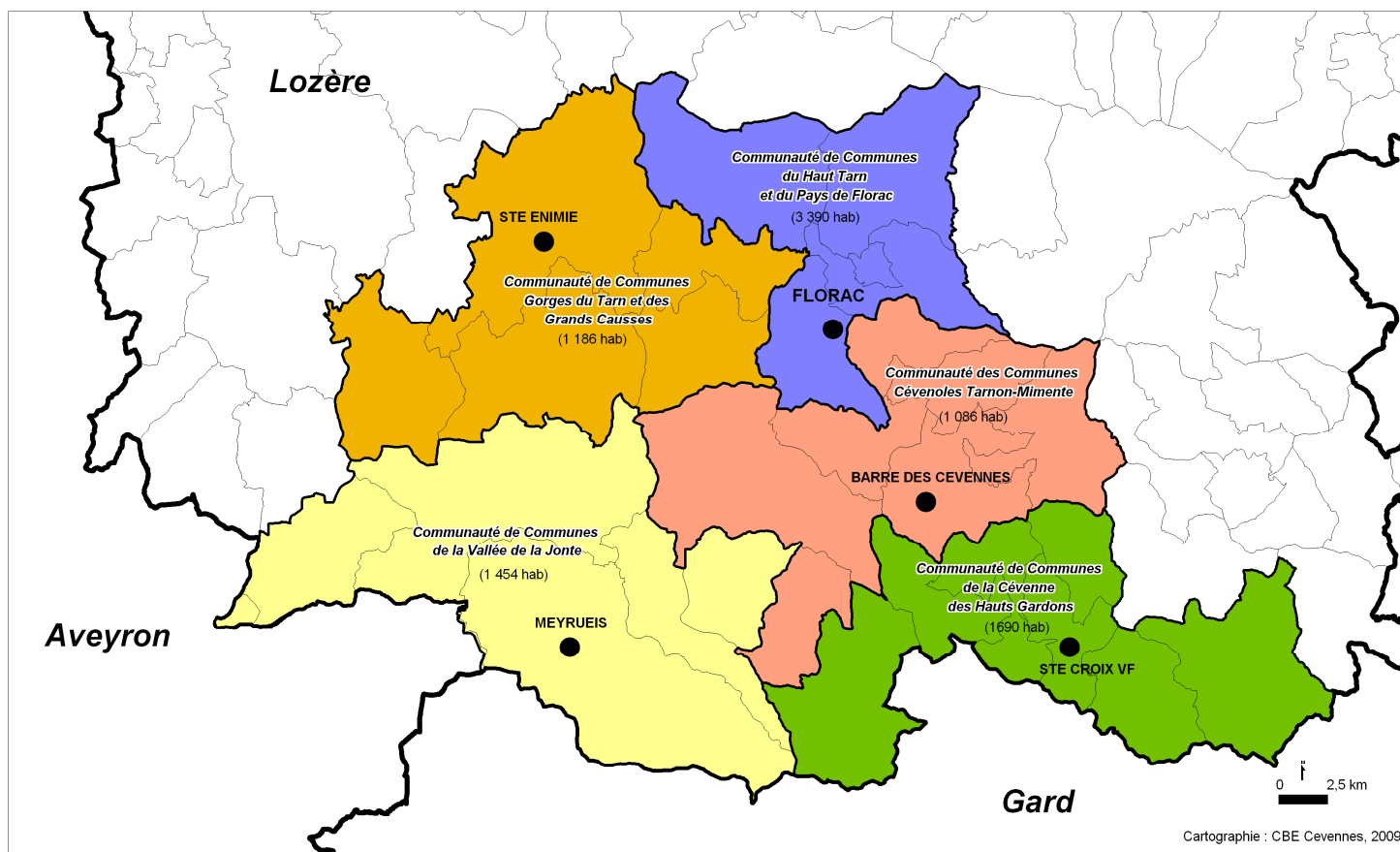


CHARTRE DU PAYS GORGES CAUSSES CEVENNES

*PERMETTRE A CHACUN DE VIVRE SUR UN
TERRITOIRE PRESERVE, OUVERT ET SOLIDAIRE*



COMMUNES CONCERNEES

Le Rozier
St Pierre des Tripiers
Hures la Parade
Meyrueis
Gatuzières
Fraissinet de Fourques
Rousses
Vébron
St Laurent de Trèves
Barre des Cévennes
Cassagnas
St Julien d'Arpaon
La Salle prunet
Le Pompidou
Gabriac
Moissac V. Française
Ste Croix V. Française
St Martin de Lansuscle
Molezon
La Malène
Mas St Chély
Montbrun
Quézac
Ste Enimie
Ispagnac
Les Bondons
Cocurès
Bédoues
Florac
Bassurels
St Etienne V. Française

Pays Gorges Causse Cévennes

1 place Paul Comte - 48 400 FLORAC - 04.66.45.69.95 - asso.prefiguration.pays.gcc@wanadoo.fr

Avec le soutien de



Sommaire de la Charte de développement

PREAMBULE : UN PAYS, C'EST QUOI ? ÇA SERT A QUOI ?

P(3)

UNE AMBITION : PERMETTRE A CHACUN DE VIVRE SUR UN TERRITOIRE PRESERVE, OUVERT ET SOLIDAIRE (P 8)

1- AGIR ENSEMBLE POUR L'ACCUEIL ET L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

(P11)

2- AMELIORER LE CADRE DE VIE

(P18)

3- SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE ET LES INITIATIVES NOUVELLES

(P23)

4- GERER L'UTILISATION DE L'ESPACE

(P34)

La charte de développement est le fil rouge à suivre pour répondre aux défis auxquels le territoire doit faire face dans les 10 ans à venir. Outil collectif de référence, elle présente de la façon la plus complète les moyens à utiliser pour construire un avenir. C'est le projet de territoire.

Attention !!

Les concertations ont mis en avant l'interdépendance des thèmes abordés (l'environnement et tous les autres secteurs, les services et l'accueil de population, le foncier et le développement économique...) et l'attachement des acteurs locaux à la transversalité des projets à soutenir.

Les objectifs à atteindre sont donc partagés par tous, mais les interdépendances entre chaque moyen d'y parvenir rendent une multitude de présentations possibles pour la charte. Voici celle qui a été retenue.

Préambule : un Pays, c'est quoi ? ça sert à quoi ?

Quel est le territoire concerné ?

Le Pays des Gorges, Causses et Cévennes est situé dans le sud du département de la Lozère, en Languedoc-Roussillon, aux frontières des départements du Gard (au sud) et de l'Aveyron en Midi-Pyrénées (à l'ouest).

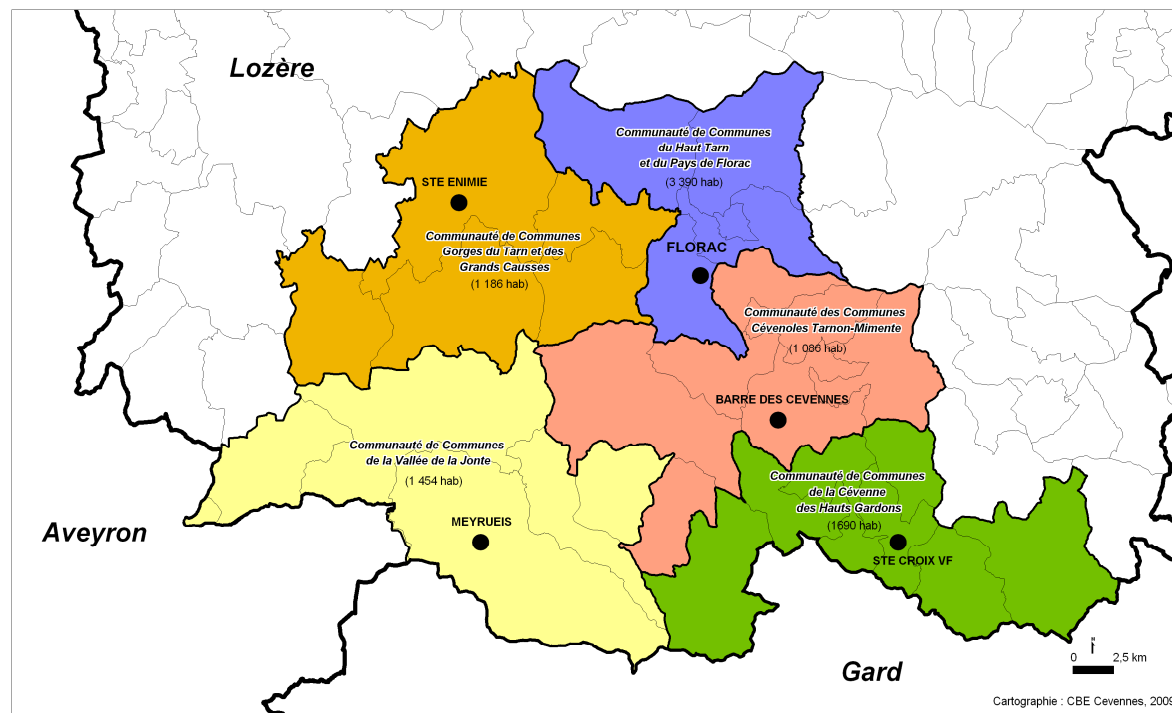
A la bordure sud orientale du Massif central, ce territoire est constitué de deux entités distinctes : la zone des Causses, hauts plateaux calcaires présentant des formes de karst à relief ondulé, creusés d'étroites vallées, et celle des Cévennes, à pentes fortes, façonnées dans des schistes.

Entièrement situé sur l'arrondissement de Florac, le territoire rassemble 29 communes, avec une densité très faible (7 hbt/km² en moyenne et 5 sans Florac) et ayant un habitat traditionnellement dispersé. Toute cette zone est un ensemble montagneux avec une altitude moyenne de 800 m, classée en zone défavorisée, zone de montagne sèche et en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Les communes ayant peu de ressources et peu de moyens, le développement du territoire demande une forte coopération et mutualisation des moyens. Ce fonctionnement est toutefois rendu difficile en raison des frontières naturelles que forme le relief.

Peut être soulignée la présence du Parc National des Cévennes (seuls 7 parcs nationaux existent en France) ainsi que le SIVOM Opération Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Incluant sur son périmètre d'étude la Communauté de Communes du Massegros qui a aujourd'hui rejoint le Pays du Gévaudan, le territoire couvre cinq communautés de communes et deux communes isolées qui souhaitent travailler ensemble à la mise en place d'une coordination en matière de développement local, durable et participatif.

Périmètre du Pays Gorges Causses Cévennes



En France, c'est quoi un pays ?

Avec 371 pays reconnus au 1^{er} janvier 2008, les pays sont au cœur des démarches de développement territorial.

Le terme de pays est souvent utilisé pour nommer un petit territoire ou désigner des territoires plus vastes marqués par une histoire et une culture communes (le pays Basque par exemple). Mais ici il renvoie à une forme d'organisation locale, témoignant d'une volonté des acteurs de travailler ensemble au développement d'un territoire.

En 1995, la loi Pasqua introduisait dans la législation la notion de pays et invitait les territoires à l'expérimentation. La loi Voynet en 1999 consacrait les pays comme des espaces de fédération des acteurs publics et privés autour d'un projet et d'un contrat. Enfin, la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet en 2003 simplifiait les procédures d'organisation et de reconnaissance des pays.

Aujourd'hui, le pays est défini comme un territoire présentant « une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi ». Pour être reconnu, le Pays élabore un « projet commun de développement durable », qui doit prendre la forme d'une charte et crée un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, associé à l'élaboration de la charte et consultable sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays.

Et en Sud Lozère, comment un Pays est-t-il né ?

La Lozère est entrée tardivement dans les dynamiques territoriales. Peu habitués à ces démarches, les acteurs lozériens ont d'abord imaginé la création d'un grand Pays couvrant la totalité du département.

En 2000, en Cévennes Lozériennes, les 4 conseillers généraux, avec le soutien de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et de la Formation Professionnelle, ont impulsé une étude sur les opportunités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication comme levier de développement territorial. Cette étude concluait sur la nécessité d'une structuration et d'une concertation territoriales pour travailler collectivement. Le Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes est née de cette réflexion.

La structuration territoriale ne devant pas se limiter au seul domaine de l'emploi, le collège des élus du CBE a impulsé des réunions pour travailler ensemble à la construction d'un pays L'association de préfiguration du Pays des Gorges, Causses et Cévennes est née officiellement en octobre 2006, couvrant une partie des Cévennes lozériennes, les Causses et les Gorges du Tarn et de la Jonte.

La dynamique de préfiguration a suscité l'enthousiasme de la société civile qui s'est investie dans le projet : l'assemblée générale de l'association de préfiguration du Pays du 12 janvier 2007 a rassemblé plus de 110 participants, de tout horizon, unis par la volonté de travailler ensemble à la construction d'un projet pour leur territoire.

Une couche de plus au mille-feuille ?

Le Pays paraît être, de fait, une des couches du mille feuilles de l'organisation française des politiques d'aménagement et de développement.

La décentralisation s'appuie sur le principe de subsidiarité : chaque action doit être menée à l'échelle la plus pertinente. Ainsi, des actions sont le propre de politiques nationales, d'autres régionales, départementales, communes et intercommunales. Il est donc nécessaires que les acteurs et collectivités qui interviennent sur tout ou partie de son périmètre connaissent les rôles et missions de chacun.

Alors, quel rôle pour le Pays ?

Le pays a pour objectif de développer et d'organiser des réflexions et des coopérations sur les 29 communes et 5 communautés de communes qu'il rassemble.

Il offre la possibilité aux différentes entités qui le composent de proposer des idées et de mutualiser leurs connaissances en identifiant des problématiques communes, en définissant des stratégies et en mobilisant et aidant à la mise en place de solutions et de nouveaux outils sur son territoire.

Le pays est donc :

- **Un lieu de mise en réseau des acteurs du territoire :** Il doit faciliter les échanges et coopérations entre les communautés de communes, mais aussi entre les acteurs socioéconomiques ou associatifs pour assurer la pertinence et la transversalité des projets.
- **Une échelle de travail pertinente** pour mener les actions qui ne sont pas pertinentes à l'échelle d'une communauté de communes.
- **Un moyen d'accroître localement les moyens et des compétences :** il doit être la clé pour accéder à des économies d'échelle, à des échanges d'expériences et à des financements notamment dans le cadre de la contractualisation avec la région.
- **Un lieu de réflexion pour tous les acteurs :** en disposant d'éléments (d'anticipation et de prospective >?)<, ils doivent pouvoir en tirer profit dans leurs projets.

Et pour la charte de développement ?

La charte est l'expression du projet commun du territoire. Inscrite dans le long terme (au moins 10 ans), elle traduit la vision partagée du territoire, de son évolution souhaitée et des moyens à mettre en place pour y parvenir, dans le respect des principes du développement durable. Elle est élaborée selon trois étapes articulées entre elles : le

diagnostic du territoire, la formulation des enjeux de développement et la définition de la stratégie à mettre en œuvre.

Si la charte exprime des choix politiques qui incombent aux élus des communes et groupements de communes, elle a vocation à fédérer autour d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs publics et privés du pays ; cet objectif a supposé un mode d'élaboration participatif.

Enfin son rôle est de capter et d'animer divers programmes (Europe, Etat, Région, Département) permettant d'apporter un soutien technique et financier aux initiatives locales dans le cadre d'une stratégie partagée.

Quels sont les enjeux pour le territoire ?

Lors des concertations, quasiment unanimement, trois défis ont été mis en exergue et classés comme suit :

- ↪ **protéger l'environnement exceptionnel du territoire** et valoriser les ressources qu'il offre en les gérant dans une optique de développement durable
- ↪ **maintenir et accueillir des populations et des activités** pour garantir un seuil minimal de population sans lequel le territoire encourt un risque de désertification. Le cadre de vie et le soutien aux activités économiques sont alors repérés comme des moyens d'action.
- ↪ **avoir recours à une méthode de travail participative** pour rechercher la mutualisation, (la transversalité ?) et la pertinence des actions portées en lien avec les spécificités locales

Toutefois, les trois enjeux principaux repérés sont transversaux et ne peuvent pas servir d'axe de travail en tant que tel : ils correspondent aux attentes des populations mais ne sont pas les moyens nécessaires pour répondre à ces attentes.

Il était une fois un petit pays, loin des zones très peuplées...

Un haut pays, au climat et au relief hostiles au développement, composé de Montagnes aux Vallées encaissées, et de Causses aux Gorges profondes. ..

Au fil du temps , malgré la dureté de la vie et des activités humaines, malgré les guerres et les exodes, ce Grand Pays s'est obstiné à vivre, étant tour à tour et à la fois Terre d'exil et Terre d'accueil.

Aujourd'hui ce territoire veut rassembler ses forces vives (élus, associations, institutions, agriculteurs, artisans, commerçants...) pour s'adapter aux changements profonds de nos sociétés :

- *Emiettement des services publics,*
- *Morcellement du lien social*
- *Envolée des coûts de l'énergie*
- *Chaos climatique*
- *Globalisation économique...*

Pour cela, au-delà des communes et communautés de communes, ce territoire souhaite créer un Pays. Pas pour le plaisir de créer un échelon administratif de plus mais simplement pour résoudre les problèmes spécifiques de ce territoire : isolement, emploi, eau, santé, transport,...

Si cette volonté est partagée par tous, alors le Pays pourra être cet alchimiste qui transforme non pas le plomb en or mais le calcaire, de schiste et de granite en un lieu de Vie agréable et nous pourrons construire Ensemble un Monde plus doux.

1. L'AMBITION DU TERRITOIRE

Une phrase résume l'ambition du Pays pour son territoire et synthétise le contenu de la charte de développement :

PERMETTRE A CHACUN DE VIVRE SUR UN TERRITOIRE PRESERVE, OUVERT ET SOLIDAIRE

- ↔ **Créer les conditions** pour que tout habitant puisse bénéficier d'un territoire de vie satisfaisant, qui donne envie d'y rester et de s'y investir.
- ↔ **Etre un territoire préservé** parce que son patrimoine tant naturel que culturel et sa qualité de vie sont exceptionnels et doivent être conservés et améliorés pour les habitants d'aujourd'hui et les générations futures ;
- ↔ **Ouvert** parce que le respect des différences, de la diversité, et l'ouverture sur l'extérieur sont le fondement du maintien, de l'accueil et l'intégration d'habitants, d'activités ou de personnes de passage ;
- ↔ **Solidaire** parce que le développement d'un territoire ne peut pas être dissocié de la coopération entre ses différents espaces, habitants, porteurs de projet et collectivités.

Cette ambition doit agir comme le cri de ralliement de toutes les forces vives du territoire, que chacun reconnait comme ligne directrice de des projets qu'il mène.

Cette ambition doit agir comme un catalyseur des dynamiques locales. Elle est le point de rencontre des forces et des projets du territoire. En traduisant un objectif global partagé et partageable à long terme par le plus grand nombre, elle est un socle pour impulser de nouveaux partenariats et pour construire des actions collectives.

LA DECLINAISON DE CETTE AMBITION

- **Agir ensemble pour l'accueil et l'excellence environnementale**
- **Améliorer la qualité de vie pour tous**
- **Conforter l'économie existante et les nouvelles initiatives**
- **Gérer l'utilisation de l'espace**

Il s'agit des 4 parties de la charte de développement dont la 1^{ère} est transversale aux trois autres.

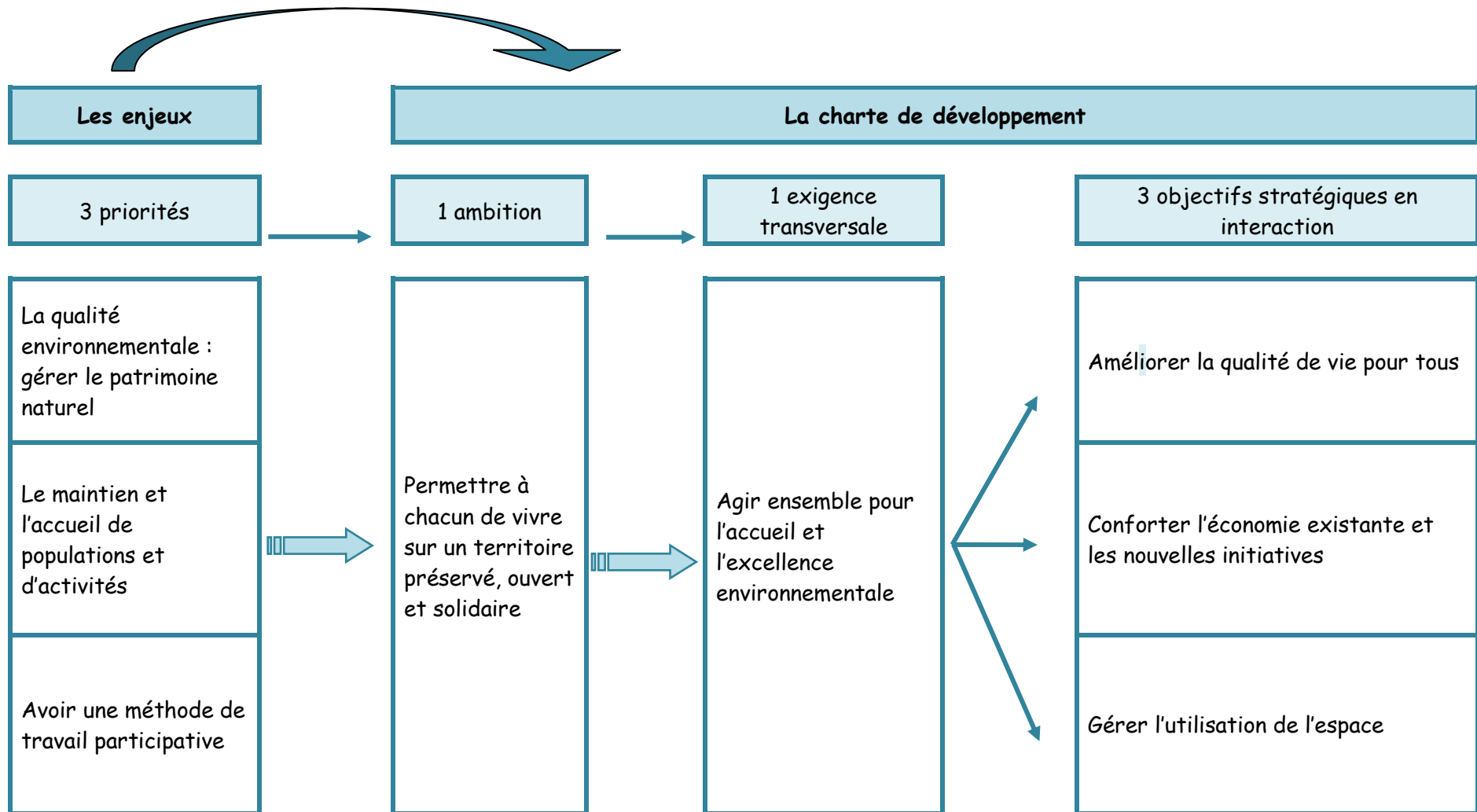
LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PLUS QU'UN CONCEPT, UNE REALITE

Pour l'avenir de son territoire, le Pays porte fondamentalement les principes du développement durable. Il pose donc comme préalable à toute priorité de développement :

- La prise en compte des exigences environnementales lors de l'élaboration et de la réalisation des projets pour faire du Pays un territoire d'excellence environnementale
- La prise en compte des ressources locales (humaines, naturelles, culturelles...) en s'appuyant sur les dynamiques de la société civile et en rendant l'ensemble des citoyens acteurs du développement durable du Pays
- Le recensement des dynamiques locales pour affiner en permanence la connaissance du territoire
- La transversalité, la mutualisation et la coordination à l'échelle du territoire
- L'accompagnement aux porteurs de projet.

Autrement dit, il s'agit d'avoir, à l'échelle du territoire, des stratégies partagées de développement dans tous les domaines et de fonder tout projet sur une démarche participative et partenariale.

Synthèse de la charte de développement



2. UNE EXIGENCE TRANSVERSALE: AGIR ENSEMBLE POUR L'ACCUEIL ET L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Le projet de territoire du Pays a cette spécificité qu'il repose sur trois priorités transversales (l'accueil, le DD, et se connaître) qui nécessitent d'être prises en compte dans toutes les actions menées.

Par ailleurs, il considère que chacun est responsable (élu, associatif, entrepreneur, habitant) de l'avenir du territoire.

Enjeux / défis :

- ↪ **Que chacun connaisse et partage l'ambition du projet de territoire**
- ↪ **Que chacun aie les moyens de prendre en compte cette ambition dans les actions qu'il mène, à son échelle**

C'est pourquoi, la première orientation du Pays est de se donner pour exigence, pour chacune de ses actions, « d'agir ensemble pour l'accueil et l'excellence environnementale ».

1.1 MIEUX SE CONNAITRE POUR MIEUX AGIR

Enjeux / défis :

- ↪ Avoir les moyens de s'assurer de la pertinence écologique, économique et sociale des actions menées
- ↪ Mieux connaître les mécanismes d'évolution du territoire et ses acteurs
- ↪ Etre un lieu d'échange, de construction de visions et de projets à long terme.
- ↪ Susciter la participation de la société civile en lui donnant accès à une connaissance suffisante de son territoire.
- ↪ Accroître les collaborations en faisant valoir les spécificités de chacun
- ↪ Mieux connaître les éléments qui fondent l'identité du territoire, pour la respecter.

1.1.1 Dynamiser et faire partager l'identité culturelle du Pays

Le Pays fait le choix de baser son développement sur les ressources locales et dans le respect de son identité culturelle. Cette identité est composée de ce qui fait le quotidien de ses habitants (la géographie du territoire, les habitudes de vie), de ce qui les rassemble (les fêtes locales, ...) et des savoirs locaux. En travaillant sur son identité, il souhaite permettre à ses habitants de réfléchir à ce qu'ils veulent pour leur avenir, et donc à l'appropriation de la charte de développement du territoire.

Il convient donc de mieux connaître ce qui fonde son identité, de reconnaître ses spécificités et ses différences pour les prendre en compte dans les actions portées par le Pays, et dynamiser aussi le sentiment d'appartenance au territoire.

Exemple d'actions envisageables :

Promouvoir les spécificités locales par le biais d'animations

Élaborer une stratégie de communication pour le Pays : un slogan identitaire, organiser un concours de photographies représentant les aspects du territoire qui tiennent à cœur aux habitants

1.1.2 Bénéficiaire d'un diagnostic territorial dynamique

Du diagnostic territorial est ressortie l'existence de beaucoup d'études et de projets menés sur le territoire par différents acteurs. Or, ces études sont souvent peu connues, les acteurs méconnaissent parfois l'intervention de ceux qui agissent dans des domaines similaires ou complémentaires. A l'inverse, certains champs restent dans l'ombre, faute de données fines.

Le Pays se donne donc comme mission, en lien étroit avec son conseil de développement et ses commissions, de poursuivre le diagnostic de son territoire, de mener les études nécessaires dans les domaines peu analysés et où des enjeux ont été repérés.

Elaborer des analyses thématiques ;
Analyser les problématiques d'accès au foncier
Recenser l'état actuel des services à la population, ce qui les menace, les attentes des habitants, les expériences qui pourraient être menées.

1.1.3 Permettre à chaque habitant et acteurs de mieux connaître son territoire et de participer aux travaux du Pays

Les associations, les entrepreneurs, les initiatives collectives ou individuelles sont une force pour le territoire et le Pays veut donner à ces initiatives et acteurs toute leur place dans la construction d'un développement harmonieux. Toutefois, la participation ne peut être effective que si chacun a le bagage suffisant pour s'investir.

Le Pays doit donc mener des actions d'information et/ou de sensibilisation - formation auprès de la population pour qu'elle puisse disposer d'un socle de connaissances minimales et choisir de s'engager dans le projet de territoire.

Communiquer par le biais d'une lettre distribuée dans les boîtes aux lettres,
Animer un site internet.
Organiser des réunions publiques voire des actions de formations pour les personnes qui souhaitent s'investir

1.1.4 Mieux se connaître pour mieux vivre ensemble

Mieux se connaître, c'est connaître le territoire sur lequel on vit mais aussi les personnes avec qui on partage ce territoire. Le Pays est convaincu que le lien et la mixité sociale sont à la base du sentiment d'appartenir à un même territoire.

Le Pays veut être un lieu de rencontre et d'échange pour que chacun puisse confronter sa vision de la vie, de l'avenir sur ce territoire avec celles des autres. Il s'agit également de favoriser le lien social entre les différents habitants et le brassage des populations.

Soutenir les initiatives qui favorisent les échanges
Veiller à ce que les projets qu'il soutient prennent en compte cette dimension
Organiser un forum des associations

1.2 ESSAIMER LES PRATIQUES EXEMPLAIRES ET/OU INNOVANTES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Enjeux / défis :

- ↪ Permettre aux générations futures de vivre sur un territoire harmonieux
- ↪ Prendre en compte, gérer et valoriser le patrimoine exceptionnellement riche et préservé du territoire
- ↪ Favoriser de nouvelles pratiques tant sur la baisse de la consommation d'énergie que sur la gestion des ressources naturelles ou des déchets.
- ↪ Mener une politique de sensibilisation et d'éducation aux problématiques environnementales pour impliquer chaque habitant

1.2.1 Définir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation aux problématiques territoriales et environnementales

Entrer dans une logique de développement durable nécessite de réfléchir à l'impact de ses activités, ses loisirs et de son mode de vie dans le long terme, à différentes échelles et sous différents points de vue : impacts sur la culture locale, le lien social, l'économie, l'emploi, l'utilisation des fonds publics, les ressources naturelles... Cette démarche est loin d'être spontanée et facile. Aussi convient-il de créer une dynamique permettant à chacun de s'approprier et de mettre en pratique les principes d'un mode de vie durable.

Le pays mettra donc en œuvre les actions de sensibilisation - formation pour que chacun prenne conscience de l'impact de ses gestes sur son environnement pour ensuite pouvoir agir en conscience. Les différents publics cibles feront l'objet d'actions spécifiques (ménages, entrepreneurs, agriculteurs, collectivités...). Il veillera à ce que les projets qu'il soutient prennent en compte cette dimension.

Organiser ou soutenir des journées de démonstration
Favoriser la création d'un lieu ressources qui centralise les connaissances et les expériences et qui puisse donner les informations aux particuliers et aux professionnelles.
Soutenir les initiatives qui favorisent les échanges d'expérience

1.2.2 Donner les outils nécessaires pour entrer dans une dynamique de développement durable

Pour que des changements s'opèrent, il convient que chacun dispose des outils nécessaires.

Pour faciliter la diffusion des bonnes pratiques, le Pays identifiera, (ou adaptera voire élaborera) et diffusera les outils nécessaires aux élus et techniciens pour les aider à généraliser dans tous leurs projets les pratiques du développement durable. (faciliter la généralisation des pratiques de DD dans les projets)

Analyser chaque projet candidat en fonction de critères de développement durable
Créer une cellule d'accompagnement, composée d'experts locaux

1.2.3 Soutenir et favoriser les actions en faveur de nouvelles pratiques

Pour être un territoire d'excellence environnementale, le Pays devra favoriser le recours à de nouvelles pratiques et la démocratisation des pratiques ayant déjà fait leurs preuves notamment dans les domaines suivant :

- ↗ **Baisser la consommation d'énergie,**
- ↗ **Développer les énergies renouvelables**
- ↗ **Réduire et valoriser les déchets,**
- ↗ **Gérer et valoriser les ressources naturelles (eau, bois, pierre...)**

Monter ou soutenir des formations sur l'éco-construction
Créer un compostage pour les déchets verts

1.3 PASSER D'UNE CULTURE DE L'ACCUEIL A UNE POLITIQUE DE L'ACCUEIL

Historiquement le territoire a toujours été une terre d'accueil et de refuge. Les flux les plus récents sont ceux issus des mouvements de mai 1968 et d'aujourd'hui de personnes qui souhaitent vivre ici. Cette arrivée de population est primordiale pour le dynamisme du territoire : sans elle, le Pays poursuivrait son déclin démographique et le vieillissement de sa population s'accélérerait encore plus. Le défi actuel est de passer d'une culture de l'accueil à une politique de l'accueil, ambitieuse et partagée par tous.

Enjeux / défis :

- ↪ Proposer un espace de vie pour que chacun de ses habitants « puisse faire son trou », s'installer quelque part et avoir envie d'y rester : logements, ateliers, bureaux, terres agricoles...
- ↪ Aider la création d'emplois pour les actifs et leurs conjoints pour éviter qu'ils ne partent faute de revenus pour vivre sur le territoire
- ↪ Offrir des conditions de vie favorables et agréables pour tous les membres de la famille : des services fondamentaux (école, accès aux soins, poste...), des services adaptés à la vie moderne (garde d'enfants...), mais aussi de loisirs (animation pour les jeunes et les différents âges de la vie, offre culturelle) en veillant à la création de lien social, ce ciment qui fait qu'on s'ancre sur un territoire...

Pour entrer dans une politique d'accueil, le Pays doit donc agir sur toutes ces conditions en même temps et de façon transversale. Toutefois, il doit aussi mener des actions spécifiques.

1.3.1 Sensibiliser à la problématique de l'accueil les acteurs locaux et la population

Tout comme la problématique environnementale, une politique de l'accueil nécessite d'être généralisée pour avoir un impact suffisant sur le territoire. Si beaucoup d'acteurs sont aujourd'hui convaincus de l'importance de l'arrivée de nouvelles populations, d'autres habitants sont plus réservés quant à cette nécessité.



Le Pays mènera donc des actions de sensibilisation aux enjeux démographiques et à leurs impacts sur la présence des services.

Organiser des communications par voie de presse, des soirées débats
Mettre à jour l'étude réalisée pour mieux connaître les nouveaux arrivants

1.3.2 Favoriser la mise en réseau des acteurs travaillant pour un accompagnement individualisé

Ce n'est pas parce qu'une famille arrive sur le territoire qu'elle pourra y rester. Il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance des arrivants et de leurs attentes, des facteurs de départ de populations spécifiques (notamment les jeunes et femmes) pour aider à leur maintien.

Une approche globale de la situation de la personne arrivant est un élément de réussite de son installation : parce qu'elle a les réponses aux questions qui la préoccupe sur la création de son activité mais aussi sur sa famille (logement, scolarité de ses enfants, emploi du conjoint...), elle est accueillie.



Le Pays doit donc favoriser l'accompagnement personnalisé des arrivants pour veiller à ce que le territoire puisse correspondre au projet de vie des personnes et réciproquement. Ceci implique d'être réactif face aux demandes d'installation et de pouvoir les guider vers les acteurs appropriés, et donc un travail en réseau performant.

Créer un annuaire des acteurs pour impulser un travail partenarial permettant la mise en place de l'accompagnement personnalisé et global des arrivants.

Montrer des expériences réussies/ratéés

1.3.3 Favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants (nouveaux arrivés ou non)

L'accueil est l'affaire de tous. Les habitants, les nouveaux arrivants mais aussi ceux qui sont arrivés il y a plusieurs années, doivent pouvoir se rencontrer pour échanger sur leur projet, leurs réussites et leurs échecs.



Loin de vouloir formaliser la création de réseau, le Pays peut les impulser et les soutenir logistiquement.

Organiser des apéros accueil ou des actions de parrainage en s'appuyant sur les bulletins municipaux.

Mettre en place des comités d'accueil

2. AMELIORER LA QUALITE DE VIE POUR TOUS

Le Pays bénéficie d'atouts qui sont autant d'éléments attractifs (environnement préservé, ...) mais il doit veiller à améliorer les conditions de vie sur son territoire, notamment en ce qui concerne l'accès aux services, à la culture et à tout ce qui concourt au fait de se sentir bien sur son territoire.

Les services de proximité sont très fortement liés aux évolutions de la démographie du territoire et des modes de vie. L'arrivée de nouvelles populations entraîne des modifications des attentes envers ces services. Par ailleurs, la présence de ces services est un élément structurant pour le territoire : ils sont le point de rencontre des habitants et nécessaires au développement de l'activité économique.

Enjeux / défis :

- ↪ Assurer la prise en charge des personnes faisant face à des problèmes d'exclusion sociale (difficultés financières, d'insertion et de handicap) en s'appuyant sur les différents partenaires.
- ↪ Assurer une meilleure coordination en vue d'avoir une ligne directrice collective, d'insuffler des actions en faveur de l'insertion, de la prévention, de l'animation plus que de créer de nouveaux équipements ou services parallèles.

2.1 CONSTRUIRE UNE POLITIQUE DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Les restructurations actuellement en cours rendent l'avenir des services publics incertains pour le milieu rural. Le Pays est directement concerné par la problématique de leur maintien et de leur adaptation pour correspondre aux besoins des populations et aux politiques nationales voire européennes. En effet, l'attractivité du territoire mais aussi la création de liens sociaux, le maintien à domicile sont étroitement liées au développement de services.

2.1.1 Soutenir et développer les services en faveur d'une égalité d'accès

Des menaces pèsent sur les services tant publics (fermeture de classes, restructuration de La Poste, ...) que privés (zonage des gardes pour les médecins, concentration des services spécifiques dans les villes, fermeture des

commerces de proximité, financements fragiles des associations). Par ailleurs, la dispersion de la population et la faiblesse des transports collectifs rendent l'accès aux services inégal sur le territoire.



Une réflexion à l'échelle du Pays doit être menée, en veillant à l'accès aux différents services. Il s'agit d'avoir une vision de l'organisation optimale des services collectifs, en fonction de leur lieu d'implantation, mais aussi de leurs horaires d'ouverture, des publics visés notamment pour ensuite inventer et mettre en œuvre des solutions locales, collectives et innovantes pour contrecarrer les menaces.

Dans le même sens, les organismes existants doivent être soutenus notamment par la mise en réseau, la mutualisation et la recherche de complémentarité. La professionnalisation doit être soutenue par le biais de formations adaptées, en lien avec les organismes de formation présents.

Elaborer un schéma de services pour avoir une photographie de l'existant (attentes, prestataires, ...)

Anticiper les mutations prévisibles et proposer des projections pour l'avenir afin d'infléchir les tendances.

Créer des services adaptés aux caractéristiques du territoire et aux besoins existants (itinérants, multiservices...)

2.1.2 L'amélioration des services de santé

L'accès aux soins est la problématique de beaucoup de territoires ruraux. Les enjeux sont de taille : la caisse d'assurance maladie classe le Pays en zone fortement menacé par la désertification médicale. En effet, sur 9 médecins généralistes, 4 ont plus de 59 ans, le zonage des permanences de soin risque de freiner l'installation de nouveaux professionnels....



Le Pays soutiendra les actions favorisant l'accès aux soins, pour les différentes populations. En lien avec le département, il favorisera le développement de l'offre médicale (généralistes, spécialistes, paramédicaux) et les liens possibles avec les structures existantes sur le territoire ou à l'extérieur (Hôpital de Mende, Montpellier...). Le maintien de l'hôpital local de Florac est aussi une action forte à défendre.

Analyser les opportunités de création de maisons médicales en réseau en s'appuyant d'ores et déjà sur l'expérience en cours sur la Communauté de communes de la Jonte
Organiser des permanences de spécialistes

2.1.3 Améliorer les conditions de vie des familles et notamment des femmes et des jeunes

Pour que les populations se maintiennent sur le territoire (qu'elles en soient originaires ou non), il convient de considérer les besoins des ménages dans leur globalité. Or il n'y a que 88 femmes pour 100 hommes âgés de 30 à 60 ans sur le territoire : un des enjeux est donc de donner aux femmes les conditions adéquates pour vivre et s'épanouir ici.



Il s'agit de proposer aux familles les services qui leur font défaut actuellement (quantitativement ou qualitativement) et d'impulser une politique jeunesse avec les

communautés de communes. Il conviendra donc d'accompagner les structures existantes, parfois économiquement fragiles, notamment pour :

- la petite enfance : le développement des modes de garde des enfants sera analysé et recherché (réseaux d'assistantes maternelles, soutien aux crèches et halte-garderie, systèmes itinérants par exemple)
- l'enfance et des jeunes : les cantines et les structures d'animation extra-scolaire et péri-scolaire doivent être renforcées pour permettre aux enfants du Pays d'avoir accès aux loisirs. Elles doivent être présentes sur tout le territoire et fonctionner en réseau afin d'assurer une réelle dynamique et mobiliser des moyens suffisants pour fonctionner.

Des lieux d'animation pourront être aménagés et équipés en faveur des enfants et des jeunes, liant animation et accès aux nouveaux outils d'information et de communication notamment par le biais des Contrats Éducatifs Locaux ou autres, à l'échelle des communautés de communes.

2.1.4 Construire une politique territoriale du vieillissement : sociale, sanitaire, résidentielle

Le vieillissement de la population demande à être accompagné pour permettre aux personnes âgées de continuer à vivre sur le territoire et dans les meilleures conditions possibles.



Le Pays prendra en compte différentes clés d'entrée : le lien social (lutter contre l'isolement), les transports (quelle mobilité ?), l'accès aux services à la personne (le maintien à domicile), l'accès aux soins, le logement ou encore l'accueil dans des structures adaptées.

Réfléchir aux possibilités d'utiliser certains gîtes équipés ou des hôtels hors saisons pour accueillir les personnes âgées trop isolées pour l'hiver
Mettre en relation offre et demande
Coordonner les actions des associations au niveau local pour une meilleure efficacité

2.1.5 Accompagner les actions de désenclavement

Le renforcement des systèmes de transport adaptés aux besoins des personnes non motorisées, à mobilité réduite ou âgées est important. L'absence de transport collectif sur le territoire rend les habitants dépendants des transports individuels.



Le pays soutiendra donc les actions de type transport à la demande, ou collectifs et portera les actions nécessaires pour développer des modes de transports alternatifs et adaptés au territoire.

Étudier les initiatives existantes et tenter de coordonner pour une meilleure efficacité les actions de co-voiturage
Monter un autostop participatif

2.2 DEVELOPPER LE LOGEMENT POUR LES POPULATIONS PERMANENTES

Enjeux /défis :

- ↪ Mener une politique de l'habitat spécifique aux caractéristiques du territoire
- ↪ Permettre l'installation et le maintien de populations permanentes en facilitant l'accès au logement
- ↪ Améliorer l'offre de logements actuelle.

2.2.1 Soutenir les initiatives pour la création et l'amélioration de l'habitat

Avec un parc de logements dont plus de 50% sont de résidences secondaires, le marché immobilier en location et à la vente est très tendu sur le territoire. L'accès au logement est un frein à l'installation et au maintien de populations permanentes. Parallèlement, le logement a un impact fort sur l'environnement : consommation d'espace, de matériaux et d'énergie, approvisionnement en eau et rejet d'eaux usées, impact paysager...



Une mission du Pays sera donc d'impulser des dispositifs innovants pour capter les offres existantes et de favoriser l'augmentation du parc de logements et sa réhabilitation. L'écoconstruction sera un mode d'habitat privilégié.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat doit déboucher sur la création de logements locatifs et l'amélioration du parc occupé.
Favoriser la mise en réseau d'acteurs, de la formation, l'emploi, la sensibilisation à l'environnement, l'identité du territoire...

2.2.2 Impulser la création de logements temporaires et la captation de logements

Le territoire accueille de nouveaux arrivants mais aussi des stagiaires de la formation professionnelle, des travailleurs saisonniers, des personnes en difficulté qui ont besoin de logements temporaires de type logement-relais durant quelques mois. Or les tensions sur le marché locatif et la faiblesse du nombre de location impliquent souvent un temps de recherche long pour accéder à un logement.



Les actions des associations et des collectivités doivent être renforcées pour écourter ces temps de recherche de logement, faciliter les démarches et développer des logements temporaires prenant en compte les trajectoires résidentielles (pour les jeunes qui entrent dans la vie active, les stagiaires, les saisonniers ; pour les nouveaux arrivants...) .

Créer de nouveaux logements temporaires avec des prestations collectives (laverie...) ou un service de recensement des offres et d'accompagnement dans le logement de type Société immobilière à vocation sociale ou service logement.

2.3 FACILITER L'ACCES AU LOISIRS, CULTURELS, SPORTIFS... A L'ECHELLE DU PAYS

Enjeux /défis :

- ↪ Proposer une offre culturelle et de loisirs pour tout public avec une attention particulière aux populations qui ont peu accès à ces services.
- ↪ Aider l'épanouissement personnel mais surtout permettre la création de lien social, l'animation du territoire, le développement du sentiment d'appartenance.
- ↪ Faire de la culture une passerelle entre les façons de vivre passées, présentes et à venir

2.3.1 Favoriser la pratique et la formation aux sports et arts accessibles pour tous



La pratique et la formation aux sports et aux arts doivent être accessibles à tous. Le Pays souhaite donc soutenir les initiatives qui la favorisent, et notamment l'éducation populaire. La création d'équipements structurants ou l'équipement collectif de petites salles sont nécessaires.

2.3.2 Soutenir et développer les actions et manifestations culturelles

Le territoire bénéficie d'équipements performants (salle de la Genette Verte par exemple) mais certaines zones sont sous-équipées pour leur permettre de mettre en place des animations ou des spectacles. Par ailleurs, de nombreuses manifestations existent et demanderaient à être soutenues et valorisées.



Le Pays optimisera les équipements culturels et sportifs déjà existants et en développera de nouveaux si nécessaire. La coordination des manifestations pourrait aussi permettre des économies d'échelles.

Mettre en réseau les activités existantes pour leur permettre de se maintenir ou de se développer grâce à la mutualisation de personnel, de communication ou d'équipements. Soutenir la lecture publique (mise en réseau, ateliers d'écriture, valorisation de travaux non publiés...)

Favoriser les résidences d'artistes et les créations itinérantes, Constituer un agenda commun autour de ceux existants Recenser les lieux culturels dans les différents causses et vallées, et créer une synergie entre eux, en lien avec Les Scènes Croisées et le département

3. CONFORTER L'ECONOMIE EXISTANTE ET LES NOUVELLES INITIATIVES

La vitalité économique du territoire est un des trois piliers pour le maintien et l'accueil de population : c'est elle qui permet aux habitants de disposer de revenus et des biens ou services dont ils ont besoin et donc de rester sur le territoire.

Or, les activités humaines ont un impact sur l'environnement : d'un côté, elles peuvent être sources de pollution, de destruction d'habitats, consommateurs d'énergies et sont alors souvent montrées du doigt ; et d'un autre côté, elles permettent aussi l'entretien de l'espace, le maintien des milieux ouverts et la valorisation des ressources naturelles locales.

Par ailleurs, le tissu économique est composé essentiellement d'entreprises individuelles œuvrant dans l'agriculture, l'artisanat, la construction, le tourisme, le commerce, le bois, les services à la personne ou encore les associations et combinant souvent plusieurs activités pour être viables.

Enjeux /défis :

- ↪ **Parvenir à concilier les exigences environnementales et économiques sur son territoire.**
- ↪ **Contrecarrer les effets négatifs de certaines activités, en développant de nouvelles pratiques respectant les principes du mode de vie durable.**
- ↪ **Œuvrer pour le développement d'activités qui valorisent les savoir-faire locaux, l'innovation, les nouvelles compétences.**
- ↪ **Faire valoir les spécificités économiques du Pays auprès des autres acteurs institutionnels**
- ↪ **Réfléchir à des méthodes d'accompagnement qui correspondent à ces caractéristiques, globalement et de manière plus ciblée, par secteur.**
- ↪ **Disposer des infrastructures nécessaires pour favoriser l'accueil de nouvelles activités ou l'évolution de celles existantes comme l'accès aux TIC.**

3.1 ASSEOIR L'AGRICULTURE ET SES DERIVES COMME FORCE ECONOMIQUE ET IDENTITAIRE

L'agriculture est actuellement fragilisée par des incertitudes fortes concernant son avenir : dépendance vis à vis des subventions européennes, difficultés pour vivre de sa production, pénurie de fonciers disponibles, âges des exploitants actuels... Les problématiques de l'agriculture locale sont extérieures au territoire (liée aux aides, même si toutes les entreprises agricoles du territoire n'en bénéficient pas), et locales (accessibilité au foncier, aux moyens de productions et aux marchés/ à la commercialisation). Regroupant 15% des actifs du territoire, assurant une fonction de production, d'entretien des paysages et d'occupation de l'espace, l'agriculture demande à être accompagnée pour réussir sa mutation.

Enjeux / défis :

- ↗ Soutenir l'agriculture et l'asseoir avec ses dérivées comme une force économique et identitaire.
- ↗ L'accompagner dans l'évolution de ses pratiques vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux
- ↗ Aider le maintien, la transmission et l'installation d'actifs agricoles,
- ↗ Travailler sur l'adaptation des productions aux marchés (compétitivité)
- ↗ Développer des techniques agri-environnementales.

3.1.1 Favoriser le maintien et l'installation d'exploitants

Rassemblant 15% des actifs du Pays, l'agriculture est une activité pivot pour l'économie et le territoire. Une de ses spécificités est la diversité des systèmes de production. Elle est créatrice de richesses, valorise les ressources locales, est un vecteur de l'identité locale fort et concourt à l'attractivité du territoire. Par leurs activités, les agriculteurs contribuent à la gestion des paysages et des différents milieux et sont donc indispensables à la conservation de la biodiversité.

 **Le Pays favorisera le maintien, la transmission et l'installation en agriculture (dans le cadre familiale ou non) notamment en mettant en réseau les actions existantes et en les harmonisant. Il soutiendra les actions d'accompagnement des agriculteurs dans leur activité et notamment dans leur diversification.**

Soutenir les actions d'information sur l'évolution du cadre réglementaire, la pérennité des exploitations, les orientations à prendre
Organiser le parrainage des agriculteurs en installation par les « anciens »

3.1.2 Faciliter l'accès au foncier agricole

Le Pays bénéficie de l'arrivée de nombreux porteurs de projets agricoles dont l'installation est limitée par une pénurie de foncier agricole accessible. Cette problématique ne sera résolue que si un réseau des acteurs intervenant sur le foncier se constitue autour d'échanges et d'objectifs communs. A partir de ce partenariat, une communication auprès des propriétaires sera possible et commune.



Le Pays travaillera à la structuration de partenariats. Il soutiendra les actions menées par les collectivités locales ou les autres acteurs. Il appuiera les montages de type SCIC, GFA ou autre qui facilitent l'achat ou la location de terres.

Réaliser un état des lieux des opportunités et des expériences positives pour ensuite construire un guide des bonnes pratiques
Coordonner les actions de recensement du foncier disponible initié par certaines communes

3.1.3 Développer la transformation des productions et les outils collectifs

Les productions issues de l'agriculture ont une valeur identitaire forte. Elles rassemblent des savoir-faire anciens qu'il convient de préserver et d'adapter aux techniques nouvelles. Cela passe par la diversification des activités et des productions qui sont des atouts pour le maintien des exploitations, la valorisation des productions locales et la création localement de valeur ajoutée.

Pour accroître la rentabilité des exploitations, le Pays favorisera la mutualisation des moyens comme par exemple par la création d'ateliers de transformations collectifs, de groupements pour les moyens de productions.



Le pays souhaite également accompagner les projets de recherche et de transformation, soutenir l'innovation. En effet, les projets de transformations doivent s'adapter aux modes modernes de consommation (chaîne du froid, conditionnement, étiquetage...)

En ce qui concerne les moyens humains, les besoins de main d'œuvre des exploitations agricoles peuvent être considérés collectivement pour trouver des solutions adaptées. Il s'agit de connaître les besoins des exploitants, de faciliter l'accueil des salariés, et de créer ou développer des groupements d'employeurs. Un des points important est aussi la qualité des emplois (pérennisation) et la formation des salariés.

3.1.4 Aider la commercialisation des productions locales notamment en circuits courts

Les exploitants ont besoin de débouchés pour vendre leurs productions. La commercialisation en circuits courts est à développer : elle correspond d'une part à une valorisation directe des productions, mais aussi à mettre en relation les producteurs avec les consommateurs.



Il s'agira de soutenir les actions existantes et de valoriser les productions locales auprès des lieux de restaurations du territoire (collectives ou non, cantines scolaires...) pour favoriser les approvisionnements locaux, et une alimentation basée sur la consommation de produits de qualité, frais et de saison, issue préférentiellement d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Le pays soutiendra les actions de communication pour faire connaître les produits locaux en notamment se basant sur les spécificités de ses terroirs et les labels existants (AOC, label de type Agneau de parcours...). Des partenariats seront certainement à créer avec le Parc national à ce sujet.

Pour s'ouvrir à de nouveaux marchés et débouchés, le Pays soutiendra aussi les actions collectives des producteurs (associations, plateforme de commercialisation, point de dépôt, paniers...)

Soutenir avec les acteurs locaux (chambres d'agriculture, CFPPA...) les études de faisabilités techniques et financières, de marché.

Mener des actions de sensibilisation dans les restaurations collectives

Etat des lieux des modes de commercialisation, étudier les potentiels pour commercialiser ailleurs (et donc les organisations nécessaires pour cela)

3.1.5 Inciter à une agriculture respectueuse de l'environnement

(Le passage d'une « agriculture paysanne » à « une agriculture intensive » a eu des conséquences sur l'environnement, conséquences)?. Localement, des réserves sont exprimées par rapport l'emploi des produits phytosanitaires, à la gestion de la ressource en eau et de sa qualité, à l'emploi d'OGM. Parallèlement, l'agriculture occupe un rôle fondamental pour l'entretien des espaces et la conservation de certains habitats naturels, de conservation d'éléments patrimoniaux. Les techniques de production respectueuse de l'environnement sont à la base du lien agriculture - biodiversité.



Par le biais d'un soutien à l'agriculture respectueuse de l'environnement, prenant en compte les enjeux environnementaux locaux, le Pays fera la promotion des méthodes de productions correspondant au mieux aux activités agricoles (temps demandé, moyens matériels et humains...) et aux milieux mis en valeur. Pour cela, il soutiendra les expérimentations et la diffusion de bonnes pratiques réalisées sur son territoire.

En s'appuyant sur les acteurs locaux qui gèrent des exploitations, réaliser des tests de modes de cultures pour comparer les contraintes techniques et financières et l'impact sur l'environnement de chacun des modes de production.

3.2 DEVELOPPER ET MAINTENIR LE TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL

3.2.1 Accompagner la création et la transmission d'entreprises

La vie économique du territoire dépend en premier lieu du maintien du tissu existant. Le commerce et l'artisanat sont nécessaires aux autres activités : leur maintien et donc leur adaptation au contexte économique sont fondamentaux pour que le territoire conserve une gamme de services et commerces de qualité et diversifiée. De nombreux acteurs, institutionnels ou associatifs, accompagnent la création et la transmission d'entreprises.



Le Pays souhaite donc soutenir les activités existantes et favoriser les installations et les reprises d'entreprises. Le pays œuvrera pour la coordination des actions existantes et soutiendra leurs actions en favorisant un accompagnement global des porteurs de projets par la qualification professionnelle par exemple.

Utiliser l'observatoire de l'emploi et des activités pour anticiper les départs à la retraite et les besoins de formation
Mettre en place un parrainage des porteurs de projets
Éditer un guide de l'installation d'activités
Permettre aux porteurs de projets de tester leur activité

3.2.2 Structurer les activités traditionnelles existantes

Les activités traditionnelles existantes (commerce, construction...) doivent s'adapter aux évolutions du marché pour se développer et se maintenir. Or des marchés locaux échappent aux entreprises du territoire faute de coordination et d'acquisition de nouvelles compétences.



Le Pays accompagnera les activités traditionnelles dans leur adaptation au marché. Il analysera l'offre et la demande locales et montera les actions qui permettront de les rapprocher.

Faire travailler ensemble les acteurs de la construction (artisans, architecte, élus, ...) pour développer des pratiques de travail locales qui permettent de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et à la réglementation.

3.2.3 Soutenir le développement, l'innovation, et la diversification des entreprises

Beaucoup de porteurs de projets sont « atypiques » : ils ne correspondent pas aux standards des politiques définies à des échelles supérieures. Or, ils interviennent souvent sur des « niches » pour la création d'activités innovantes et originales et confèrent au territoire une image et un effet d'entraînement sur d'autres entreprises. Or, il s'agit souvent d'entrepreneurs individuels, parfois isolés, qui demandent un accompagnement spécifique.



Le Pays favorisera l'innovation, la diversification et la pluriactivité en élaborant un accompagnement spécifique de ces entrepreneurs et fera valoir leurs caractéristiques. Pour cela, il pourra mettre en place les outils collectifs structurants pour le territoire.

Réfléchir collectivement à l'accès à des formations ponctuelles des entrepreneurs et de leurs salariés en compte leur faible disponibilité.
Mettre en place un accompagnement spécifique par filière impliquant les entreprises elles-mêmes et répondant à leurs problématiques
Mieux accompagner la pluriactivité

3.3 VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

Le territoire a cette chance de disposer de ressources qui sont ou peuvent devenir la colonne vertébrale de filières économiques respectueuses de l'environnement comme la forêt.

3.3.1 Favoriser le développement de la filière bois

Le territoire du Pays est fortement boisé, d'essences variées (châtaigneraie, pin, douglas...). Toutefois, cette richesse n'est pas valorisée et gérée à la hauteur de son potentiel et dans le contexte actuel de hausse des coûts de l'énergie et des matières premières.



Le Pays favorisera le développement de la filière bois et de ces différents débouchés (construction, énergie, menuiserie...) en organisant l'appui nécessaire par le biais de formation, de rencontres et d'accompagnement des actions collectives. Il aidera à l'acquisition des bâtiments et des équipements nécessaires à la valorisation de cette ressource.

3.3.2 Soutenir la valorisation des matières premières locales hors filière bois



Le pays soutiendra les actions de valorisation des ressources naturelles locales. Il s'agit notamment du développement des constructions (publiques ou privées) et des savoir-faire autour des murs en pierres sèches, héritage de la culture locale en lien avec l'Association des Bâisseurs en Pierres Sèches. La valorisation des plantes et champignons sauvages sera aussi soutenu (par le séchage, leur commercialisation...). L'objectif est la valorisation locale des produits pour garder la plus-value issue de la transformation sur le territoire.

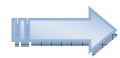
Mettre en relation des acteurs de l'offre et de la demande
Proposer des actions adaptées aux besoins locaux des entreprises par le biais de rencontres ponctuelles, de formations spécifiques
Développer les chaudières automatiques à plaquettes
Acheter pour mutualiser des déchiqueteuses et autres matériels
Réfléchir à des lieux de stockage de plaquette pour le territoire

3.4 REUNIR LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La gestion des ressources humaines est à la fois un moyen de réunir les conditions favorables au développement de l'emploi et des activités économiques et à la fois un moyen d'accéder à un mieux être social sur le territoire. Cet axe de travail pour le Pays concerne tous les publics mais il aura une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

3.4.1 Identifier les besoins spécifiques du territoire et développer les formations adaptées

La structure des entreprises du territoire doit être prise en compte pour développer une offre de formation adaptée, notamment pour les très petites entreprises.



Il s'agira de renforcer les liens entre les besoins des entreprises et les dispositifs de formations initiales et continues de façon à mieux répondre aux attentes des entreprises et des salariés.

Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau du territoire, en lien avec la politique du conseil régional

3.4.2 Accroître la qualité des emplois

La présence de très nombreuses entreprises sans salariés sur le territoire représente un vivier d'emploi : en effet, trop petites pour embaucher seules, beaucoup d'entre-elles pourraient mutualiser leurs besoins pour bénéficier de nouvelles compétences.



Le Pays aidera à la création de structures de mutualisation des compétences de type Groupements d'Employeurs afin d'apporter une réponse aux besoins des entrepreneurs locaux pour leur développement. Par ce type d'outils, le Pays veillera aussi l'amélioration des conditions de travail salarié sur le territoire : contrat à temps complet, évolution de carrière.

Promouvoir et accompagner la création de Groupements d'Employeurs
Accompagner les GE dans la Gestion des ressources humaines (formation, mobilité professionnelle...)

3.4.2 Soutenir les actions d'aide à l'insertion professionnelle

Le Pays soutiendra les actions facilitant les démarches de recherche d'emploi, les nouvelles formes d'emploi. Pour cela, il veillera à renforcer l'action des structures d'accompagnement existantes en optimisant leur fonctionnement par la mise en réseau, le développement de nouvelles missions.

L'accès à l'emploi des femmes et des jeunes sera un des chantiers du Pays.

Emploi des femmes : diffuser info sur les droits, les congés parentaux,...

3.4.3 Renforcer l'économie sociale et solidaire en tant que vivier d'emplois et de richesses

L'économie sociale et solidaire a une place importante pour l'animation du territoire mais aussi en tant que secteur employeur et créateur de richesses. Par ailleurs, l'ESS propose des montages originaux pour la création d'activités et de services qui peuvent correspondre à des attentes locales tant des porteurs de projets que des populations locales (Association, Société Coopérative de Production, Société Coopérative d'Intérêt Collectif...).



Le pays considère donc ce secteur comme un secteur d'activité à part entière qu'il convient de soutenir et d'accompagner.

Promouvoir des formes alternatives d'organisation des services et des productions (SCOP, SCIC...)
Créer des points info pour les associations et les SCOP/SCIC (statuts, emplois, appui à la vie associative...)

3.5 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE LA FILIERE TOURISTIQUE VERS UN TOURISME DURABLE

Aujourd'hui, le tourisme est le premier secteur d'activité et d'emploi du territoire et bénéficie d'atouts indéniables : sites remarquables, image du Parc National, pionnier du tourisme vert... Toutefois, la baisse de la fréquentation touristique depuis près de 10 ans hypothèque l'avenir de l'économie du territoire. En effet, l'activité touristique permet souvent de maintenir des services qui ne seraient pas viables sans elle.

Parallèlement, le tourisme est parfois vécu comme "un mal nécessaire" par les populations locales : beaucoup d'opérations paraissent être à destination des touristes ce qui crée un clivage avec les habitants.


La filière touristique est donc à une période charnière de son évolution et doit opérer une mutation.

Enjeux / défis :

- ↪ Accompagner et faciliter la mutation du secteur touristique
- ↪ Structurer l'offre existante et l'aider à s'adapter au marché touristique national et international,
- ↪ Eviter la création d'une mono activité
- ↪ Impliquant la population locale dans la définition d'une stratégie touristique adaptée au territoire.

3.5.1 Structurer l'offre touristique du territoire

De nombreux acteurs interviennent dans le domaine touristique.

 Pour éviter les déperditions d'énergie, favoriser la mutualisation et assurer une cohérence dans les politiques touristiques de son territoire, le Pays poursuivra la mise en réseau des acteurs touristiques impulsée en 2005 en sous préfecture, avec le concours du CBE, pour structurer l'offre existante pour valoriser les actions menées mais aussi les organiser. Différents outils seront utilisés à cette fin comme la création de produits collectifs, de réseaux, la mutualisation de certaines fonctions (commercialisation, promotion collective, animation des Pôles touristiques...).

Monter des formation-action donne de nouvelles compétences et crée du lien entre les acteurs locaux.
Mettre en réseau les activités existantes pour leur permettre de se maintenir ou de se développer grâce à la mutualisation de personnel, de communication ou d'équipements
Faire du projet de la Voie verte un levier de structuration touristique.

3.5.2 Elaborer une stratégie touristique partagée

La mutation de la filière touristique s'opérera si la réflexion sur le tourisme souhaité pour le territoire est poursuivie, en fonction de ses potentiels, avec tous les acteurs locaux. Dès lors, il sera possible d'élaborer une stratégie, et d'en débattre avec la population. Cette stratégie devra prendre en compte les besoins des populations locales pour éviter la création d'activités « mono-touristiques », mais bien une complémentarité avec les autres activités du territoire.

Cette stratégie se basera notamment sur

- La capacité touristique du territoire (ses atouts, son offre actuelle)
- Le respect et la valorisation du patrimoine environnemental
- Le positionnement du territoire sur le marché touristique national et mondial
- La complémentarité entre le tourisme des Gorges et des Cévennes
- La capacité de la population locale à s'approprier cette stratégie (en lien avec l'identité locale)

Dans ce cadre, le pays soutiendra ce qui concourt à

- l'allongement de la saison touristique qui permet le maintien d'activités et d'emplois à l'année
- la diversification de l'offre
- l'augmentation de la qualité des prestations proposées pour qu'elle tende à l'excellence environnementale



Organiser des assises du tourisme durable en lien avec le printemps de l'écotourisme
Lancer ensuite une réflexion territoriale sur la place du tourisme aujourd'hui et à l'avenir.

3.5.3 Communiquer et promouvoir collectivement le territoire (plan marketing, site web, ...)

Le territoire bénéficie d'une reconnaissance importante qui lui confère une attractivité touristique. Toutefois, il doit mener une politique de promotion et de communication à l'échelle de son territoire pour contrecarrer la baisse de la fréquentation.

Un plan marketing définira sur quoi et comment communiquer en fonction des potentiels du territoire, du tourisme souhaité et des publics ciblés. Il prendrait en compte les actions de promotion des partenaires départementaux et régionaux mais aussi des acteurs locaux (PNC, Grand Site des Gorges du Tarn...). Il s'agit d'avoir des outils de promotion qui correspondent aux besoins des offices du tourisme pour une plus grande cohérence et pour que ces derniers puissent se les approprier. Par ailleurs, il est important que les habitants puissent s'identifier aux messages utilisés.



Réaliser un plan marketing puis de permettre à chacun de se l'approprier,
Mettre en œuvre d'un plan média.

4. GERER L'UTILISATION DE L'ESPACE

L'espace est à la fois le territoire qui permet aux populations de vivre sur ce territoire, à la fois l'élément attractif pour les populations extérieures (paysages grandioses et préservé) et surtout une richesse impressionnante en termes de ressources naturelles et de biodiversités. Paradoxalement, l'espace disponible est rare pour qui veut s'installer ou développer son activité et sa qualité est très fragile et nécessite d'être géré pour préserver ses richesses.

Enjeux /défis :

- ↗ Disposer des outils facilitant l'accès au foncier
- ↗ Préserver les paysages et les ressources naturelles du Pays en lien avec les activités humaines
- ↗ S'engager dans la préservation de la biodiversité

4.1 MENER UNE POLITIQUE FONCIERE POUR ORGANISER UNE UTILISATION COHERENTE DE L'ESPACE

4.1.1 Favoriser l'élaboration d'outils d'urbanisme (cartes communales, PLU...)

Principal frein à l'installation d'activités, agricoles ou non, l'accès au foncier est une problématique fondamentale pour le Pays. De nombreuses études ont été menées, divers acteurs interviennent et pourtant, force est de constater que les difficultés demeurent.

➡ Le Pays poursuivra les analyses des facteurs qui freinent l'accès au foncier et les solutions qui existent pour les contrecarrer. Pour cela, il travaillera en lien étroit avec les collectivités locales sur le principal outil de maîtrise du foncier : les documents d'urbanisme. Seules 1/3 des communes du territoire sont engagées ou est engagé dans un document d'urbanisme et peu d'entre elles ont une politique de réserve foncière. Or, toutes ont à faire face à des risques naturels de plus en plus contraignants (zonage pour les chutes de roches, inondations, incendies...). Le Pays sera le lieu de réflexion pour trouver collectivement des solutions et élaborer les outils adaptés.

Elaborer un schéma d'utilisation de l'espace de type Schéma d'Organisation Territoriale (SCOT) pour repérer les espaces disponibles
Organiser les différents usages de l'espace dans le respect de l'environnement, des ressources en eau...

4.1.2 Soutenir les actions de désenclavement pour ouvrir le territoire

Les infrastructures ont un rôle décisif pour l'attractivité: ils concrétisent l'installation et/ou le maintien sur le territoire. Le déploiement et l'accès au réseau très haut débit par fibre optique sont une priorité sur l'ensemble du Pays. L'organisation de l'utilisation de l'espace ne peut s'envisager sans la prise en compte des espaces environnants le territoire du Pays et des liens qu'il a avec ceux proches (vallées parallèles, Mende, Alès, Millau) ou plus éloignés (Nîmes, Montpellier). Or les échanges que le territoire entretient avec eux demandent une amélioration des liaisons.

Le Pays soutiendra les actions de désenclavement dès lors qu'elles prennent en compte les problématiques locales et qu'elles tendent à l'excellence environnementale.



Le Pays accompagnera donc les solutions mises en œuvre notamment par le Conseil Général de la Lozère pour connecter (dans les meilleurs délais) l'ensemble de son territoire et de ses habitants au très haut débit par fibre optique. Il mènera aussi des actions collectives pour diffuser et accompagner l'utilisation des TIC dans différents domaines.

4.1.3 Encourager la création de ZAE répondant aux critères environnementaux

Le développement de nouvelles activités nécessite l'accès à du foncier bâti ou non bâti. Le repérage des opportunités existantes menées par les acteurs locaux (RELANCE par exemple) doit être soutenu. Mais le pays souffre d'un manque de disponibilités foncières, adaptées aux besoins des entrepreneurs. Par ailleurs, le niveau des loyers pratiqués pour les locaux commerciaux sont souvent élevés comparativement aux capacités d'activité offertes par le territoire.



Au regard de la dispersion du tissu économique, le Pays favorisera la création de d'ateliers de type atelier relais, pépinière d'entreprises... avec des mutualisations de services possibles et les Zones d'Activité Economique avec une exigence environnementale élevée (assainissement performant, consommation d'énergie réduite, intégration paysagère...). Le Pays mènera aussi des actions pour proposer des locaux avec des loyers modérés.

Soutenir la création de ZAE avec une haute intégration environnementale

4.1.4 Soutenir des nouvelles formes d'urbanisation

Le pays soutiendra et favorisera la généralisation de pratiques exemplaires pour un habitat respectueux à la fois de l'environnement et adaptés aux besoins et modes de vie des ménages. Le Pays œuvrera aussi en faveur d'un habitat groupé en lien avec sa politique de gestion de l'espace. L'utilisation de matériaux locaux, le recours aux énergies renouvelables, la recherche de la baisse de consommation d'énergies et d'eau, la gestion des eaux (de pluie ou usées), l'autoconstruction sont autant de modes d'habiter à développer.




Soutenir et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation de types Hameaux Durables.

4.2 IDENTIFIER ET GERER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE NATUREL

4.2.1 Soutenir les actions de gestion des paysages

Les paysages sont un des éléments patrimoniaux du territoire : grandioses, ils ont aussi été façonnés par les pratiques agricoles des hommes. La candidature pour être inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie patrimoine culturel illustre bien cette richesse.


Toutefois, ils sont très fragiles et menacés par la dégradation de leur qualité et leur banalisation.

 Le pays se donne donc pour mission de soutenir ou de mettre en œuvre les actions qui ont pour objectif la gestion des paysages (aménagement, entretien ou réhabilitation des éléments paysagers, gestion des espaces...). Pour définir les actions à mettre en place propres au territoire, une charte paysagère pourra être élaborée. Le pays veillera aussi à la découverte et mise en valeur des paysages.

Elaborer une charte paysagère qui donne les pistes d'actions concrètes.
Créer des sentiers de découverte ou d'interprétation

4.2.2 Soutenir les actions en faveur de la préservation de la biodiversité

Le patrimoine naturel du Pays repose sur la richesse de sa biodiversité, issue à la fois d'une diversité de milieux et de l'activité de l'homme.

 Le pays aidera la préservation de la biodiversité, en collaboration étroite avec les actions déjà menées par le Parc National des Cévennes, dans le cadre des actions Natura 2000. Pour cela, il aidera la réalisation des inventaires nécessaires, soutiendra la réhabilitation des habitats naturels d'intérêt communautaire.